



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0259**

Objet : Convention de partenariat avec l'association Echappée Belle pour l'organisation de l'ultra trail sur le périmètre du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que l'événement sportif d'ultra-trail l'Échappée Belle est organisé chaque année sur la chaîne de Belledonne. Il se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle il se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 930 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée de glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure.

65 % de la course intégrale (149 km et 11 300 m de dénivelé positif) ainsi que 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan. La Skyrace, course située à 100 % sur le territoire du Grésivaudan, met en lumière la technicité des parcours et la diversité des paysages traversés sur le Haut-Bréda.

En 2021, une étude a estimé que l'événement générerait des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40 % pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs, etc...).

Le programme d'animations porté par l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse vise à faire de cette course une fête ouverte à tous mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'événement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergements notent un accroissement de leur fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'événement, Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse et l'Echappée Belle ont souhaité établir un véritable partenariat à l'occasion de la 10^{ème} édition en 2022, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

Cette démarche de partenariat s'est inscrite dans le cadre de la volonté politique du Grésivaudan de s'engager davantage pour l'attractivité de notre territoire. Il est ainsi apparu nécessaire d'accroître la visibilité de la Communauté de communes et de renforcer les partenariats avec les organisateurs d'événements majeurs dans le Grésivaudan.

Afin d'organiser l'accueil de l'événement Echappée Belle dans le Grésivaudan en 2023, Monsieur le Président propose de signer un avenant à la convention de partenariat pour cette 11^{ème} édition.

Les engagements réciproques suivants sont proposés :

- Le Grésivaudan :

- o mise en place d'actions de communication sur l'événement Echappée Belle auprès des habitants du territoire,
- o financement et mise en place de navettes collectives gratuites à destination des publics présents sur l'événement, résultant de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et accompagner

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental,

- o attribution d'une subvention de 3 000 € au titre de la politique sportive, laquelle a été versée par délibération n° DEL-2023-0084 en date du 20 mars 2023.

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan pour soutenir l'Echappée Belle sont estimées à 9 220 € TTC.

- L'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse :

- o mise en place d'actions de communication (cours, programme d'animations, transports gratuits, etc) sur l'événement Echappée Belle auprès des habitants du territoire et des touristes,
- o organisation d'un programme d'animations spécifiques,
- o création d'offres commerciales ciblées et packagées via la centrale de réservation, afin d'encourager la réservation des offres du Grésivaudan (hébergement notamment),
- o réalisation d'une courte vidéo promotionnelle de l'événement.

- L'association Echappée Belle :

- o actions de valorisation et de promotion de l'offre touristique du Grésivaudan en amont et pendant l'événement, auprès des coureurs et leurs familles (encarts publicitaires pour les équipements communautaires et les acteurs socio-professionnels, espaces d'information ciblés...),
- o valorisation du territoire dans son ensemble lors des communications digitales, papier et pendant la course,
- o création d'un espace de visibilité pour les politiques menées par Le Grésivaudan sur les thèmes du tourisme, de la montagne, des stations et de l'attractivité du territoire,
- o création d'un temps VIP / partenaires à l'occasion de la Skyrace dans le Haut-Bréda,
- o partage de son fichier client pour la création d'offres commerciales spécifiques.

A ce titre, Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat ci-annexée pour l'organisation de l'ultra-trail l'Echappée Belle 2023 sur le périmètre du Grésivaudan, ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

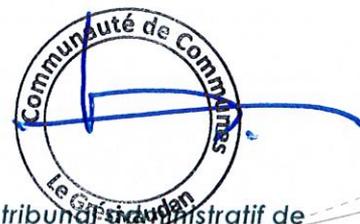
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

26 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20230626-DEL-2023-0259-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023



Convention de partenariat avec l'association Echappée Belle

Pour l'édition de la course 2023

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**
dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,
agissant en vertu de la délibération n° DEL-2023- du 26 juin 2023

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,

Et :

L'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse
Situé 60 place de la cave, 38660 LA TERRASSE
Représenté par son Président, **Monsieur Sidney REBBOAH**
autorisé à signer en vertu de _____ du _____

Ci-après désignée l'Office de Tourisme

D'autre part,

Et :

L'association Echappée Belle
Situé 135 route de Pontvis, 73800 ARBIN
Représentée par son Président, **Monsieur Florent HUBERT**
autorisé à signer en vertu de _____ du _____

Ci-après désignée l'Echappée Belle

D'autre part

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

Le trail de l'Échappée Belle est une traversée de part en part de la chaîne de Belledonne, qui se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle elle se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 930 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée de glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure. 65% de la course Intégrale et 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan.

Créée en 2013 et définie dès sa première édition comme un des ultra-trails les plus exigeants, l'Echappée Belle fête en 2023 sa 11^{ème} édition les 25, 26 et 27 août. De nombreux participants et bénévoles sont parties prenantes de cette course :

- 200 participants à la SkyRace
- 2 000 trailers sur les 3 courses classiques
- 6 000 accompagnants et spectateurs
- Environ 600 bénévoles sur 1 semaine,
- 15 à 20 personnes à l'année mobilisées pour organiser l'évènement, 1 salarié à temps partiel à l'année
- Un budget annuel de 450 000 €

En 2021, une étude a estimé que l'évènement génèrait des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40% pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc...). Le programme d'animations porté par l'Office de Tourisme vise à faire de cette course une fête ouverte à tous mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'évènement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergements notent un accroissement de leur fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public, grâce notamment au fort engagement du territoire dans l'évènement (292h de temps agent à l'Office de Tourisme consacré à l'organisation de l'ultra-trail en 2022).

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'évènement, Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle ont souhaité établir un véritable partenariat à l'occasion de la 10^{ème} édition, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

La convention de partenariat est mise à jour pour la 11^{ème} édition en 2023.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet :

- de définir les conditions dans lesquelles Le Grésivaudan et l'Office de Tourisme apportent leur soutien à l'organisation de l'évènement Echappée Belle,
- de préciser les relations et collaborations entre Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle, dans le cadre de l'organisation de son édition 2023,
- de préciser les engagements financiers de chaque partie.

Article 2 : Engagements du Grésivaudan

• Communication

L'Echappée Belle est un évènement qui s'adresse aux coureurs et leurs familles, mais aussi aux touristes et résidents du territoire, souhaitant profiter des animations organisées pour l'occasion. A ce titre, Le Grésivaudan met en place diverses actions de communication pour renforcer la visibilité de l'évènement et informer ses habitants.

Deux médias sont privilégiés :

- Information sous forme d'article sur l'évènement et le programme d'animations dans le magazine communautaire G L'Info, diffusé à 56 000 exemplaires,

- Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés sur les réseaux sociaux du Grésivaudan.

Le montant total de ces opérations est estimé à 2 500 € TTC.

- **Transports et déplacements**

Le Grésivaudan organise, finance et met en place des transports collectifs gratuits à destination des publics présents sur l'événement (coureurs et leurs familles, touristes, résidents). Cette action prioritaire résulte de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental.

Trois navettes sont mises en place en 2023 :

- Allevard-les-Bains – Le Haut-Bréda (en aller-retour) le vendredi 25 août
- Allevard-les-Bains – Le Collet (en aller-retour) le samedi 26 août
- Le Collet – Super Collet (en aller-retour) le samedi 26 août

Des parkings relais sont identifiés à Allevard-les-Bains et au Haut-Bréda, et des pancartes d'information sont réalisées pour renforcer la visibilité de ces lignes et informer le public des itinéraires parcourus.

Des comptabilisations de passages dans les navettes sont réalisées afin de connaître la fréquentation de ces lignes.

Le montant total de cette opération est estimé à 3 720 € TTC.

- **Soutien financier**

Afin de soutenir l'organisation générale de l'édition 2023, Le Grésivaudan, au titre de sa politique sportive, verse une subvention de 3 000 € à l'Echappée Belle, laquelle a été délibérée lors du Conseil communautaire en date du 20 mars 2023.

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan pour soutenir l'Echappée Belle sont estimées à 9 220 € TTC.

Article 3 : Engagements de l'Office de Tourisme

- **Communication / promotion**

- Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés dans les médias gérés par l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse, et en particulier sur les réseaux sociaux.
- Réalisation d'une courte vidéo promotionnelle, comme en 2022.

- **Programme d'animations**

L'Office de Tourisme organise des animations :

- Au Pleynet (à Fond de France), notamment lors de la Skyrace : animation speaker et musicale sur toute la durée de la Skyrace (vendredi), et animation speaker et musicale pour le départ de la traversée nord (samedi matin),
- A Allevard-les-Bains : concert à destination des participants et accompagnants séjournant sur le territoire pour participer aux courses de samedi (vendredi soir) et animation speaker et musicale pour le départ du parcours des crêtes (samedi matin),
- Au Collet/ Super Collet : animation speaker et musicale pour le passage des 3 courses le samedi,

- Au Super Collet : organisation du ravitaillement et participation aux frais d'équipements de la base de vie du Super Collet : location de chapiteaux notamment. Gestion du parking

Le coût de la location de matériel est estimé à 10 000 €.

- **Commercialisation**

Des offres commerciales ciblées et packagées sont créées au Collet et à Allevard-les-Bains, via la centrale de réservation de l'Office de Tourisme : offres à tarif préférentiel pour les participants de la course sur les hébergements commercialisés par la centrale de réservation.

Ex : séjour week-end en studio cabine pour 4 personnes au Collet à partir de 130 € pour un séjour du vendredi au dimanche.

Article 4 : Engagements de l'Echappée Belle

En contrepartie du soutien accru du Grésivaudan et de l'Office de Tourisme, l'Echappée Belle renforce la visibilité du territoire du Grésivaudan, de ses acteurs et de ses offres touristiques.

- **Communication / promotion**

Les actions de valorisation et de promotion suivantes sont mises en œuvre :

- Valorisation de l'offre touristique globale et des hébergements en amont et pendant la course, dans le but de créer un réseau d'acteurs économiques du tourisme : sur le site web (<https://www.lechappeebelledon.com/hebergement/>) et via la newsletter envoyée à l'ensemble des coureurs,
- Affichage de banderoles et/ou de PLV avec le logo du Grésivaudan, des 7 Laux, de Allevard-les-Bains, du Collet d'Allevard : prise en charge de l'impression de 6 aquilux (2m x 80) avec le logo du Grésivaudan disposés sur les barrières inclinées sur les sites du Pleynet (2), Fond-de-France (2) et Aiguebelle (2),
- Affichage des logos du Grésivaudan, des 7 Laux, de Allevard-les-Bains, du Collet d'Allevard et de l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse dans toutes les communications partenaires et sur les communications numériques dont le site internet : flyers coureurs (3 X 600 ex), magazine (3000 exemplaires), la vidéo officielle de la course, le teaser, le dossier de presse, l'invitation à la conférence de presse, le site web, la plate-forme de résultats Live trail, la plate-forme d'inscription,
- Affichage de l'offre de navettes gratuites : installation de panneaux d'affichage pour l'identification des arrêts et horaires des 3 lignes.

Plus spécifiquement, la visibilité du Grésivaudan est renforcée dans le magazine Echappée Belle:

- Deux encarts publicitaires A6 valorisant les acteurs économiques et les équipements communautaires et/ou touristiques du territoire sont prévus,
- Un article est dédié à l'offre de navettes gratuites : itinéraires, liaisons depuis le réseau Tougo et les agglomérations de Grenoble et Chambéry, information sur les parkings relais,
- Deux espaces « parole aux partenaires » sont réservés pour deux élus du Grésivaudan (1200 caractères espaces compris),
- Les rubriques « animations » et « autour de la course » sont complétées avec des références relatives aux offres situées dans le Grésivaudan,
- Des espaces d'information ciblés seront prévus : informations sur l'ouverture et les tarifs des remontées mécaniques, la Wizluge (tarifs spéciaux Echappée Belle) etc. D'autres offres marchandes peuvent être valorisées et une place est faite aux sites communautaires situés à proximité, dont l'offre de piscine et la base de loisirs de La Terrasse.

- **Visibilité des élus communautaires**

L'Echappée Belle s'engage à garantir la présence d'élus communautaires du Grésivaudan lors de :

- la conférence de presse du jeudi 24 août, retransmise en direct sur les réseaux sociaux : invitation des élus du Grésivaudan et intervention d'un élu représentant du Grésivaudan,
- la remise des prix de la Skyrace, course 100% Grésivaudan,
- au départ et à l'arrivée de la course Echappée Belle Intégrale.

- **Commercialisation**

L'Echappée Belle permet à l'Office de Tourisme d'accéder à l'ensemble de son fichier contact pour la création des offres commerciales ciblées et packagées, via la centrale de réservation.

Article 5 : Dispositions financières

Conformément aux engagements décrits dans l'article 2 de la présente convention, le Grésivaudan s'engage à verser à l'Echappée Belle le montant global de 3 000 €.

Cette subvention sera versée en intégralité suite à la signature de la présente convention.

La subvention sera versée sous réserve du respect par l'Echappée Belle des engagements mentionnés dans l'article 4 de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Echappée Belle, qui s'engage à fournir des coordonnées bancaires à jour.

Article 6 : Evaluation

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à fournir, au plus tard 6 mois après la tenue de l'événement Echappée Belle, un bilan qualitatif et quantitatif des actions engagées.

Article 7 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter du 27 juin 2023, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 26 juin 2024. Toute reconduction se fera par voie expresse.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle pour la durée résiduelle d'application de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à une remise en cause des objectifs définis à l'article 1.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'un de ses engagements, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par une autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'exception d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

**Pour l'association
Echappée Belle,**

**Pour l'Office de Tourisme
Belledonne-Chartreuse,**

**Pour la Communauté de
communes Le Grésivaudan,**

**Le Président,
Florent HUBERT**

**Le Président,
Sidney REBBOAH**

**Le Président,
Henri BAILE**